Conseil Municipal de Mauroux (46)

PROCES VERBAL

Séance du 28 Avril 2026 à 20h30
à la Mairie de Mauroux

Le Conseil Municipal de Mauroux, dûment convoqué par Monsieur le Maire, Pascal GALARRAGA, s'est assemblé à la suite d'une convocation en date du 22 avril 2026.

Présents :

Mesdames, Messieurs : Marie-France DANIELIAN, Fanny DEBRUYNE, Pascal GALARRAGA, Eric GARNIER, Christophe HUGUET, Sandrine HUGUET FORET, Emmanuel LECOURT, Mélanie LENEEZ, Marie ORSONI, Frédéric PERNOT, Nadège ROSIER, Jean-Pierre SOULIE.

Absentes :

Karine DEFFERRARD – Donne pouvoir à Frédéric PERNOT
Sandrine DELCOUSTAL – Donne pouvoir à Sandrine HUGUET FORET
Ariane DOSI – Donne pouvoir à Eric GARNIER.

Secrétaire de séance : Fanny DEBRUYNE

****

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026
2. Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025
3. Délibération d'affectation du résultat 2025
4. Vote des taux d'imposition 2026
5. Présentation et vote du Budget Primitif 2026
6. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
7. Création d'un poste de rédacteur
8. Questions diverses

****

Le Conseil Municipal débute à 20h36.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Pascal GALARRAGA demande si tous les Conseillers Municipaux ont lu le Procès-Verbal.

Gisèle MOZ indique qu'une correction sera faite au niveau de la Commission TE 46. En effet, en accord avec Nadège ROSIER, Fanny DEBRUYNE sera la Déléguée Suppléante.

Le Procès-Verbal est approuvé.

2. Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025

Voir pièce jointe

Gisèle MOZ indique que le fonctionnement du public et le fonctionnement du privé sont totalement différents. L'équilibre de la section d'investissement est faite l'année suivante.

Il faut noter que les restes à réaliser sont des actes et commandes passés au 31 décembre 2025 mais non réalisés ou non payés.

Gisèle MOZ indique qu'on a fait un déficit en section d'investissement de 31 428 € qui sera équilibré en 2026

3. Délibération d'affectation du résultat 2025

Voir pièce jointe

Gisèle MOZ précise que ce budget aurait dû être voté avec l'ancienne équipe municipale mais la DGFIP a eu des ennuis informatiques et les comptes n'ont pas pu être sorti.

4. Vote des taux d'imposition 2026

Frédéric PERNOT rappelle que le taux d'imposition sur la commune est de 48,67 % (Taxe Foncière sur bâti). La moyenne, dans le Lot, se situe entre 41 à 42 %. La question que nous pouvions nous poser était : devons-nous augmenter les impôts à 50 %. Compte-tenu que nous sommes déjà au-dessus de la moyenne départementale, on ne baisse pas et on n'augmente pas.

Pour la taxe foncière sur le non bâti, nous sommes à 172 %, et le taux plafond est de 380 %

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, nous sommes sur un taux à 10,73 %; et le taux plafond est à 48,68 %.

Frédéric PERNOT : Sur Mauroux, quelques chiffres :

- ✓ La taxe d'habitation rapporte : 21 570 €
- ✓ La taxe foncière non bâtie rapporte : 35 000 €
- ✓ La taxe foncière rapporte : 321 952 €

Ces taxes peuvent être des leviers si demain, nous avons besoin de récupérer des logements, relancer la construction, racheter des terrains. Il n'y a pas besoin d'augmenter les impôts pour le moment.

Frédéric PERNOT demande qui est pour augmenter les impôts.

L'ensemble des élus est contre l'augmentation des impôts.

5. Présentation et vote du Budget Primitif 2026

Voir pièce jointe

Frédéric PERNOT transmet un document explicatif sur le fonctionnement du budget : section de fonctionnement et section d'investissement ainsi que le budget 2026.

Recettes de fonctionnement

Loyers perçus : épicerie, 3 logements au-dessus de l'épicerie, l'appartement au-dessus de la bibliothèque, la Mam, les locations de la salle des fêtes pour les particuliers.

Dotation de solidarité rurale de Péréquation :

Dotation de solidarité rurale ciblée : dotation qui est versée aux 10000 communes les moins riches de France. Mauroux perçoit cette dotation pour la deuxième fois. Il n'est pas impossible qu'elle ne soit pas versée l'année prochaine.

Ces dotations sont versées chaque été et nos plus grosses dépenses arrivent au 1er trimestre.

Gisèle MOZ précise que les ventes de terrain ne sont pas inscrites car elles ne sont pas signées ; ni la reprise du tracteur.

Postes de dépenses les plus importants

Dépenses de personnel : salaire, mutuelle, charges sociales, assurance en cas d'arrêt de travail d'un agent… (effectif de 7 personnes : attention ces personnes ne sont pas toutes à temps plein)

Indemnités Elus : Pas d'augmentation. Le montant mensuel est déjà en dessous de ce qui est conseillé. (effectif de 4 personnes).

Marie France DANIELIAN : dans les dépenses, il n'y a pas les subventions pour les associations ?

Frédéric PERNOT : j'ai mis les plus grosses dépenses. Maintenant pour les associations, on les subventionne à hauteur de 12000 € pour 18 associations.

Nous vous proposons de diminuer les dotations de certaines associations afin d'organiser une manifestation pour les personnes âgées.

Frédéric PERNOT énumère les différentes subventions versées aux associations.

- ✓ Comité des fêtes 3000 €
- ✓ Football Formation Mauroux 3000 €
- ✓ Société de Chasse 1500 €
- ✓ Les amis du cheval 500 €
- ✓ AIPE 250 €
- ✓ Rock and Lot 300 €
- ✓ Amicale des sapeurs-pompiers 250 €
- ✓ Collège d'Olt 250 €
- ✓ Tennis de table prayssacois 100 €
- ✓ Cancer entre aide et vous 100 €
- ✓ Yad Vashem 75 €
  Familles Maurouxoises qui ont accueilli des familles juives pendant la guerre. Une personne de Mauroux a été reconnue «juste parmi les nations».
- ✓ Croix rouge 80 €
- ✓ AFPL 50 €
  Animation sur deux jours en octobre sur Mauroux. Travail sur chien de berger, tissage, tonte, ateliers….
- ✓ Tennis de table prayssacois 100 €
- ✓ CODELIAPP
  Ligne de train Périgueux - Agen 50 €
- ✓ Musée de la résistance 20 €
- ✓ La Mam du Bonheur (9 enfants maximum) 100 €
- ✓ Anima Loisirs Patrimoine 250 €

Les Présidents des associations, dont les subventions ont été diminuées, seront reçus pour expliquer cette baisse.

Après discussion avec la DGFIP, cette économie de 2500 euros par an n'est pas exagérée pour faire des « animations » pour les personnes âgées.

Pour le montant des subventions, elles peuvent changer l'année prochaine.

Dépenses participations SIVU/SDIS/COMCOM

Frédéric PERNOT : Le plus gros de nos dépenses. Ces dépenses sont à payer en début d'année.

Marie ORSONI : Pour le SIVU, il n'est pas possible d'étaler le paiement ?

Gisèle MOZ : Le SIVU aussi a besoin d'argent. Il y a la participation des 4 communes. Le montant de la participation au SIVU est fonction du nombre d'enfants et du nombre d'habitants. Le SIVU travaille au plus juste. Mauroux compte le plus d'enfants. Mauroux paie à peu près 50% du budget du SIVU.

Restes à réaliser – Investissement 2026

- ✓ Attente du diagnostic pour l'Eglise de Cabanac
- ✓ Eclairage public : passé aux Leds
- ✓ Eclairage du stade de foot : passé aux Leds
- ✓ Monument aux morts : il a été rénové, il ne manque plus que la plaque
- ✓ Chemin piétonnier : chemin sécurisé entre le lotissement « les chênes » et « la boulbène », interdits aux vélos, motos.

Investissement 2026

- ✓ Défibrillateur : piles et électrodes HS ; décision de le changer surtout qu'il y aura la fête votive.
- ✓ Bibliothèque (ordinateur logiciel) : Ordinateur très vieux et impossible d'installer Window 11. Plutôt que de prendre un ordinateur fixe, il est préférable de prendre un ordinateur portable pour les animations, passer des films et possibilité de faire des visioconférences lors de formations, etc…
- ✓ Tracteur : Sujet épineux. Ce n'était pas prévu. J'ai discuté avec Patrick et Bastien. Ils sont contents du matériel. Ils vont déjà plus vite pour travailler. C'est quand même un investissement qui a couté 56638 TTC. Reprise de l'ancien tracteur 8000 €. L'ancien tracteur a couté 17000 € il y a 7 ans. L'année prochaine, on va récupérer environ 8000 € de TVA. Sur un investissement de 56638 €, on va récupérer 16000 € (une partie cette année et une partie l'année prochaine).

Dans les années à venir, il faudra changer la tondeuse et le fourgon. Le reste du matériel est quasiment neuf.

Premier projet qui nous vient tout de suite : les toilettes publiques en chantier participatif. On recherche des maçons, carreleurs, plombiers…. Le devis reçu est à 20 000 euros.

Même si on a des gros budgets, on a aussi des grandes dépenses de personnel. Les charges de personnel sont des dépenses que nous ne pouvons pas freiner. Chaque année, on doit budgéter une augmentation de salaire, c'est là-dessus qu'il faudra faire attention les prochaines années.

Etat de la dette 2025

Indice endettement : 1 à 9.

L'indice 9 est le maximum ; si la commune a un indice 9, cela veut dire qu'elle va mettre 9 ans à rembourser ses emprunts

Indice surendettement : 12.

Pour Mauroux, nous sommes à l'indice 1,1. Si demain, nous devons faire un emprunt, nous pourrions aller jusqu'à 600 000 €.

Frédéric PERNOT signale que, à la suite de l'achat du tracteur, il a dû demander une ligne de trésorerie au Crédit Agricole pour 2 mois. Le Crédit Agricole nous a mis à disposition une trésorerie d'un montant de 50000 €. Si nous sommes amenés à utiliser cette trésorerie, cela nous coûtera maximum 300 € par mois. Cependant, cette trésorerie sera remboursée totalement en juillet lorsque nous aurons les dotations.

Le montant des subventions versées aux associations est voté à l'unanimité.

Le budget 2026 est voté à l'unanimité.

La ligne de trésorerie de 50 000 €, soldée en juillet, est votée à l'unanimité.

6. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

La liste des noms citée lors de la réunion du 31 mars 2026 étant incomplète, elle est finalisée ce jour.

Il est rappelé qu'il faut 24 personnes qui connaissent bien la Commune de Mauroux. Le service des Impôts prendra, au hasard, dans la liste transmise : 6 titulaires et 6 suppléants.

Lorsque les personnes seront sélectionnées, on leur transmettra un courrier pour les prévenir.

Cette commission sert à vérifier si le service des impôts, lors des déclarations faites par les habitants, ont bien « classés » les habitations. En effet, les critères vont de 8 à 4 pour Mauroux (ex : surface, situation (bien placée – belle vue), piscine, nombre de sanitaires, nombre de salle de bains, nombre de toilettes, terrasse (pas pour la totalité de la surface), véranda, garage etc.

7. Création d'un poste de rédacteur

Pascal GALARRAGA : Gisèle, qui a un poste de secrétaire générale de Mairie, au grade de rédacteur, 31 h/semaine va prendre sa retraite au mois d'octobre 2026. Actuellement, Lucile est adjointe administrative principal 1ère classe (catégorie C).

Gisèle MOZ : A partir du 1er janvier 2028, les communes auront obligation d'avoir une secrétaire générale de Mairie (catégorie B) donc grade de rédacteur.

Le poste devant passer de 31 h à 35 h, il est nécessaire de créer un nouveau poste de rédacteur à 35 h/semaine. Le poste à 31 h sera ensuite supprimé.

Pascal GALARRAGA propose le vote pour la création du poste de rédacteur 35 h/semaine.

La création, du poste de rédacteur, est votée à l'unanimité.

8. Questions diverses

Jean-Pierre SOULIE : Présence d'un gros chêne, en limite de route, au fond de la Garenne qui risque de tomber.

Pascal GALARAGA : Patrick ou Bastien va se déplacer pour le débiter.

*****

Emmanuel LECOURT : Il y a un point d'eau, chez un particulier, qui pose pas mal de problème. Beaucoup d'animaux tombent dedans. J'ai déjà été récupéré un chien qui était en train de se noyer. La personne a déjà été avertie mais ne fait rien. Les propriétaires doivent ils sécuriser leur point d'eau ?

Pascal GALARRAGA : Prend note de la question et va se renseigner si la mare, point d'eau, peut être considérée comme une piscine.

*****

Christophe HUGUET : Il y a un arbre qui penche à la Boulbène.

Pascal GALARRAGA : Patrick s'est rendu sur place mais il y a des fils. De ce fait, nous avons fait appel à la Thibaut ROSIER afin qu'il nous établisse un devis.

*****

Fanny DEBRUYNE : Concernant l'aire de camping, est-il possible de délimiter les emplacements des camping-cars et de mettre des panneaux indiquant la gratuité uniquement pour 72h.

*****

Fanny DEBRUYNE : Est-il possible, à l'avenir, d'essayer de mieux couper les arbres situés dans la Rue Trussal et Prieur.

*****

Eric GARNIER : Les motos (50cm2), dans le bourg, font beaucoup de bruit et c'est pénible. J'ai déjà demandé à un adolescent d'arrêter de tourner dans le bourg. Il a arrêté un temps mais c'est reparti. Les jeunes ne sont pas respectueux.

Pascal GALARRAGA : J'ai déjà fait des remontrances à deux jeunes. Un a compris, l'autre moins. Il y a un meneur qui leur fait faire des bêtises.

*****

Le Conseil Municipal est terminé à 23h.